energy MANAGER®

ergelis

c'est éco-logique



Pour la performance
énergétique des bâtiments

Présentation GT ajustements diffus

Le 20/10/09



Les demandes d'Ergelis

Aller vite

- La mise en œuvre rapide, effective, et pérenne de règles permettant la valorisation financière de la capacité d'ajustement de la demande
  - En particulier en tarif régulé, sur les sites télérelevés (vert et jaune)
- Nous souhaitons pouvoir rémunérer nos clients sur cette base dès 2010

Ouvrir le marché

- Il y a un marché potentiel pour des acteurs de type « acteurs d'ajustement » indépendants des fournisseurs
- L'ouverture de ce marché est nécessaire pour traiter conjointement les objectifs de développement durable, et les enjeux d'équilibrage du réseau
- Les clients doivent donc pouvoir à tout moment choisir leur acteur d'ajustement indépendamment de leur fournisseur d'énergie
- Cette exigence d'ouverture du marché est structurante pour la définition des règles

Montrer qu'on avance vraiment

- Certaines entreprises sont prêtes à opérer maintenant sur ce marché
- Il ne faudrait pas que les apparences suggèrent que l'on joue la montre, ni que les conditions posées soient de nature à fausser la concurrence…
- Conclusion : nous devons mettre en place le plus rapidement possible un marché où les nouveaux entrants aient toute leur place !

energy MANAGER®

Il est urgent d'avancer

- **Convergeons**
  - Tous les éléments sont connus ; à notre avis :
    - Il n'y a pas de problème technique dur, et la sécurité du réseau n'est pas en risque
    - Les enjeux financiers sont, au moins à court terme, à la marge
    - Il n'y a pas d'obstacle réglementaire dur
  - Donc, un compromis doit être possible, y compris sur le prix
    - A tout le moins, à partir du moment où l'on admettrait que le volume ou le marché visé sont bornés

- **Dans quel cadre ?**
  - Mobiliser une journée ?
  - Avec des gens mandatés
  - Pour trouver un consensus, mais pas nécessairement l'unanimité

energy MANAGER®

Les propositions d'Ergelis pour l'expérimentation

- **Concernant l'impact de l'ajustement diffus sur le compte RE MA pendant la période d'expérimentation, les demandes d'Ergelis sont les suivantes**
  - L'énergie effacée est valorisée au prix de l'énergie tel que payé par le client (et déduction faite des coûts liés au transport et à la distribution)
  - Le versement de la compensation par les acteurs d'ajustement est effectuée au moment où des règles définitives seront mises en place (donc, a priori, en juin 2010 ; mais plus tard si il faut plus de temps pour mettre en place des règles définitives)



energy MANAGER®